



Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

MODIFICATIF D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE BLOIS

2019 - 2028

Département : 41 - Loir-et-Cher

Surface retenue pour la gestion : 2749,45 ha

Altitudes extrêmes : 80 m - 143 m

Modification d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Bassin ligérien

NOTE DE PRESENTATION
MODIFICATIF D'AMENAGEMENT FD BLOIS
2019 - 2028

Contexte

Ce modificatif d'aménagement a pour objectif d'élaborer une nouvelle prévision de récolte des coupes d'amélioration pour les années 2019 à 2028, période restante jusqu'à l'échéance de l'aménagement actuel.

La réalisation de ce modificatif a été décidée suite **au constat de la baisse des volumes récoltés** par rapport aux volumes prévisibles de l'aménagement.

Cette baisse de la récolte est essentiellement liée à la baisse des prélèvements moyens, biens inférieurs aux prélèvements-types de l'aménagement, car la surface à parcourir a été globalement réalisée.

Le prélèvement moyen réalisé en amélioration sur la période 2011 – 2016 est de 34 m³/ha alors qu'il était estimé à 58 m³/ha en moyenne, en détails, 44 m³/ha pour les améliorations petits bois, 63 m³/ha pour les améliorations bois moyens et 66 m³/ha pour les améliorations gros bois.

En conséquence, les volumes martelés durant cette période (2011-2016) s'élèvent à 41236 m³ pour 69723 m³ prévus, soit 59% de la prévision initiale.

Plusieurs raisons contribuent à ce résultat :

- Un niveau de prélèvement durant le dernier aménagement au-dessus de l'accroissement IFN.
- Les récoltes prévisibles de l'aménagement ont pris pour référence des prélèvements élevés issus d'une phase de décapitalisation réalisée précédemment. Ceux-ci sont vite devenus obsolètes et les référentiels établis sur 20 ans, sont restés calés sur des objectifs trop élevés.
- Des peuplements qui ne réagissent pas comme escompté en termes de production et sur lesquels un volume plus modéré est à prélever.

Le modificatif portera donc essentiellement sur un réajustement des volumes prévisionnels par type de coupe et type de peuplement à marteler, avec à la marge quelques unités de gestion (Ug) qui verront leur rotation augmenter de deux ans et d'autres (7) qui seront ajournées compte tenu de leur croissance (jeune peuplement). L'impact des référentiels informatiques est tel que l'aide aux gestionnaires de terrain passe par des modifications qui doivent se traduire dans l'outil qui gère les états d'assiette (RecPrev) mais aussi dans fiche de synthèse aménagement (FSA).

Programme d'actions

Le programme d'action propose une révision globale des prélèvements types et à la marge pour quelques Ug une évolution de leur programmation.

Programmation des coupes :

Le programme révisé proposé retient 158 coupes contre 165 inscrites dans RecPrev actuellement, **soit 96 %**. Sept unités de gestion au stade jeune peuplement seront ajournées.

Prélèvements-types :

Des prélèvements moyens sont adoptés par types de coupe et types de peuplement. Ces derniers sont basés sur les propositions de l'unité territoriale (UT), ils sont équivalents aux prélèvements types de l'agence sur la période 2015-2017.

La récolte prévisible moyenne est de 31.7 m³/ha dans une fourchette de 20 m³/ha pour les premières éclaircies feuillues à 40 m³/ha.
Ce prélèvement moyen est légèrement inférieur à celui pratiqué sur la période 2011-2016 (34 m³/ha)

Bilan prévisionnel

La surface à parcourir en amélioration durant la période 2019 – 2028 (10 ans) est de 2 222 ha soit **une moyenne de 222 ha par an, soit 97 % des surfaces prévues.**

La récolte totale prévisible en amélioration pour ce modificatif **est de 70458 m³ soit 7046 m³/an** ce qui correspond à **54% de la prévision initiale** de l'aménagement en cours, soit une baisse annuelle moyenne **de 5990 m³.**

Selon le mode opératoire pour la modification des aménagements forestiers, le bilan financier de l'aménagement de 2009 n'est pas modifié.

Philippe Parc

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	MODIFICATIF D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE DE BLOIS
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	41 - Loir-et-Cher
Communes de situation	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	210- Gâtine nord-tourangelle
Directive régionale d'aménagement de référence	Bassin ligérien

Type d'aménagement forestier	Modification d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2019	2028

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt domaniale de Blois	F09344J	2 735 ha, 60a 84ca	01/10/2009	2009	2028

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	2 735 ha, 60a 84ca
Surface retenue pour la gestion	2 749,45 ha
Surface boisée en début d'aménagement	2 743,55 ha
Surface en sylviculture de production	2 743,55 ha

COMMENTAIRES : Le modificatif a pour objectif de revoir le volume prévisionnel en lien avec le programme de coupes du groupe d'amélioration pour la période restant à couvrir soit 2019 - 2028.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 6 ha	faible	moyen	fort 2 743 ha	2 749 ha

Fonction écologique		ordinaire 2 749 ha	reconnu	fort	2 749 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 2 749 ha	fort	2 749 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 2 749 ha	faible	moyen	fort	2 749 ha

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II	2 749 ha	
Unités de conservation in situ des ressources génétiques		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	2 745 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	553 ha
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	16 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Fréquentation	2 745 ha

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	80 m	143 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
	CF Aménagement		

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne sessile		100%
TOTAL		100%

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
	CF Aménagement		

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	2743,55 ha	2749,45 ha
Hors sylviculture de production	5,90 ha	
TOTAL	2749,45 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu <i>(suivi surfacique)</i>	diamètre retenu
Chêne sessile	PQE et PQM	2739,22 ha	99,8%	180	70
Pin laricio de corse		2,22 ha	0,1%	100	60
Pin sylvestre		2,11 ha	0,1%	90	45
TOTAL		2743,55 ha			

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	416,79 ha
Surface effectivement régénérée	329,04 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée <i>(incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)</i>	0,00 ha

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	2743,55 ha
Surface d'équilibre (Se)	293,11 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	320,88 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	257,75 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	283,23 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à ouvrir (So)	215,50 ha
Surface à terminer (St)	67,73 ha

Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)	0,00 ha
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	215,00 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha

2.5 Programme d'actions : coupes d'amélioration

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Volume
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2019	10	A		AME	3,42	3,42	FCHE2X	APB	86
2019	10	B		AME	4,01	4,01	FCHE4X	ABM	140
2019	29	U		AME	19,02	19,02	FCHE4X	ABM	666
2019	31	U		AME	20,99	20,99	FCHE4X	ABM	735
2019	69	A		AME	1,95	1,95	FCHE5 X	AGB	98
2019	69	B		AME	18,00	18,00	FCHE4X	ABM	900
2019	70	U		AME	16,55	16,55	FCHE5 X	AGB	579
2019	76	B		AME	1,89	1,89	FCHE5 X	AGB	47
2019	81	A		AME	12,18	12,18	FCHE1X	APB	305
2019	81	B		AME	2,11	2,11	FCHE3X	ABM	42
2019	85	U		AME	15,29	15,29	FCHE2X	APB	382
2019	86	U		AME	19,01	19,01	FCHE1X	APB	475
2019	97	A		AME	23,10	23,10	FCHE4X	ABM	578
2019	104	A		AME	13,66	13,66	FCHE2X	APB	410
2019	104	B		AME	3,16	3,16	FCHE4X	ABM	111
2019	105	A		AME	15,67	15,67	FCHE2X	APB	470
2019	105	B		AME	1,93	1,93	FCHE4X	ABM	68
2019	110	A		AME	16,38	16,38	FCHE3X	ABM	328
2019	110	B		AME	7,67	7,67	FCHE4X	ABM	268
2019	118	U		AME	22,39	22,39	FCHE5X	AGB	784
2019	128	U		AME	9,85	9,85	FCHE1X	APB	345
2019	129	A		AME	11,89	11,89	FCHE1X	APB	416
2019	135	U		AME	17,54	17,54	FCHE4X	ABM	526
2019	137	U		AME	18,45	18,45	FCHE4X	ABM	646
2019	138	U		AME	17,23	17,23	FCHE4X	ABM	517
2019	142	U		AME	15,44	15,44	FCHE2X	APB	386
2019	151	U		AME	14,10	14,10	FCHE2X	APB	353
2020	9	U		AME	17,37	17,37	FCHE4X	ABM	608
2020	13	A		AME	12,29	12,29	FCHE2X	APB	307
2020	13	B		AME	3,59	3,59	FCHE4X	ABM	126
2020	25	U		AME	14,92	14,92	FCHE2X	APB	373
2020	45	U		AME	20,91	20,91	FCHEEX	APB	732
2020	51	B		AME	8,50	8,50	FCHE5X	AGB	298
2020	71	U		AME	16,71	16,71	FCHE4X	ABM	501
2020	98	U		AME	18,36	18,36	FCHE4X	ABM	459
2020	111	U		AME	23,17	23,17	FCHE3X	ABM	695
2020	121	U		AME	20,60	20,60	FCHE4X	ABM	721
2020	129	B		AME	4,23	4,23	FCHE3X	ABM	127
2020	130	U		AME	17,16	17,16	FCHE1X	APB	601
2021	2	B		AME	15,31	15,31	FCHE4X	ABM	536
2021	12	A		AME	2,98	2,98	FCHE2X	APB	75
2021	12	B		AME	9,31	9,31	FCHE4X	ABM	326
2021	16	A		AME	12,91	12,91	FCHE3X	ABM	387
2021	16	B		AME	0,92	0,92	FCHE4X	ABM	32

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Volume
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2021	17	A		AME	12,15	12,15	FCHE3X	ABM	365
2021	17	B		AME	0,81	0,81	FCHE4X	ABM	28
2021	40	U		AME	22,72	22,72	FCHE4X	ABM	795
2021	50	U		AME	13,58	13,58	FCHE3X	ABM	407
2021	60	U		AME	16,16	16,16	FCHE3X	ABM	485
2021	61	U		AME	18,99	18,99	FCHE4X	ABM	665
2021	83	U		AME	21,84	21,84	FCHE2X	APB	546
2021	88	U		AME	13,20	13,20	FCHE1X	APB	330
2021	99	U		AME	16,39	16,39	FCHE3X	ABM	574
2021	100	U		AME	16,64	16,64	FCHE3X	ABM	582
2021	120	U		AME	18,03	18,03	FCHE5X	AGB	631
2021	139	U		AME	24,26	24,26	FCHE4X	ABM	849
2021	140	A		AME	18,88	18,88	FCHE3X	ABM	566
2021	140	B		AME	5,08	5,08	CCHE3 X	ABM	76
2021	143	U		AME	15,29	15,29	FCHE2X	APB	382
2021	144	U		AME	14,83	14,83	FCHE2X	APB	371
2021	16	A		AME	12,91	12,91	FCHE3X	ABM	387
2021	16	B		AME	0,92	0,92	FCHE4X	ABM	32
2022	82	U		AME	15,62	15,62	FCHE1X	APB	391
2022	11	A		AME	4,26	4,26	FCHE2X	APB	107
2022	11	B		AME	13,04	13,04	FCHE4X	ABM	456
2022	62	U		AME	19,06	19,06	FCHE4X	ABM	667
2022	63	U		AME	24,89	24,89	FCHE5X	AGB	996
2022	72	U		AME	16,70	16,70	FCHE4X	ABM	501
2022	80	U		AME	24,47	24,47	FCHE1X	APB	612
2022	87	U		AME	19,49	19,49	FCHE3X	ABM	585
2022	101	U		AME	16,87	16,87	FCHE3X	ABM	590
2022	102	U		AME	11,41	11,41	FCHE3X	ABM	399
2022	123	U		AME	20,71	20,71	FCHE5X	AGB	725
2023	1	C		AME	13,3	13,3	FCHE4X	ABM	466
2023	3	U		AME	17,95	17,95	FCHE4X	ABM	628
2023	4	U		AME	24,67	24,67	FCHE4X	ABM	863
2023	19	A		AME	14,78	14,78	FCHE2X	APB	370
2023	54	U		AME	16,86	16,86	FCHE5X	AGB	590
2023	64	U		AME	17,53	17,53	FCHE5X	AGB	701
2023	78	U		AME	18,07	18,07	FCHE2X	APB	452
2023	103	U		AME	11,55	11,55	FCHE4X	ABM	404
2023	106	B		AME	14,90	14,90	FCHE2X	APB	373
2023	107	A		AME	9,33	9,33	FCHE2X	APB	233
2023	107	B		AME	1,08	1,08	FCHE3X	ABM	22
2023	122	U		AME	9,3	9,3	FCHE3X	ABM	279
2023	124	U		AME	14,07	14,07	FCHE4X	ABM	492
2023	125	U		AME	12	12	FCHE3X	ABM	360
2024	53	U		AME	6,65	6,65	FCHE3X	ABM	200
2024	146	U		AME	16,56	16,56	FCHE4X	ABM	580
2025	17	B		AME	0,81	0,81	FCHE4X	ABM	28

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Volume
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2025	21	C		AME	2,33	2,33	FCHE2X	APB	58
2025	27	A		AME	19,29	19,29	FCHE4X	ABM	675
2025	27	B		AME	0,61	0,61	FCHE6X	AGB	21
2025	37	U		AME	19,13	19,13	FCHE3X	ABM	574
2025	46	U		AME	18,07	18,07	FCHE1X	APB	632
2025	49	U		AME	18,58	18,58	FCHE1X	APB	650
2025	56	U		AME	10,89	10,89	FCHE5X	AGB	381

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	11,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,00 ha

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	5,3 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	14 541 m³/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	9 742 m ³ /an	19 127 m ³ /an	
Résineux (r)	25 m ³ /an		
Total tiges (1 = f + r)	9 767 m ³ /an	19 127 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	2 527 m ³ /an		
Total bois fort (1 + 2)	12 294 m³/an	19 127 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	4,5 m³/ha/an	7,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	4,5 m³/ha/an	7,0 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	5 249 m ³ /an	7 462 m ³ /an	
Amélioration	7 045 m ³ /an	11 665 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	0 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	1 325 624 €	1 293 307 €	
Recettes chasse	39 000 €	20 018 €	
Autres recettes	13 000 €	6 911 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	42 115 €	61 219 €	
Dépenses travaux infrastructure	44 450 €	36 332 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	22 100 €	15 324 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)			
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)			
Bilan annuel	1 268 959 €	1 207 361 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	462 €	439 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	463 €	440 €	0 €

* Période du bilan passé :

Impôts (forêts domaniales)	
Travaux sylvicoles à objectif de protection (FD RTM)	
Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation : - Dette restante (€) :

COMMENTAIRES : le prévisionnel financier n'est pas réactualisé dans ce modificatif.

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Philippe Parc

Etude de terrain et inventaires : UT loir et Cher
Philippe Parc

Rédigé le 19/12/2018
par Le chef de projet aménagement
Signé : Philippe Parc

Vérifié le 30/01/2019
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Jérôme Mollard

Proposé le 20/03/2019
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Véronique BERTIN